

**DA 147 – 22.02**

**Délibération du Conseil municipal de Vernier du 8 mars 2022**

relative à un

**CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE DE RÉALISATION DE CHF 426'000.00 POUR LA RÉFECTION ÉNERGÉTIQUE D'INSTALLATION CVSE, AINSI QUE LA RÉNOVATION DE LA CUISINE ET DE TRAVAUX D'ENTRETIEN EXTÉRIEURS DU RESTAURANT DE LA PISCINE DU LIGNON**

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

vu le crédit d'engagement de CHF 2'780'000.00 voté par le Conseil municipal le 6 octobre 2020 et approuvé par le Département de la cohésion sociale le 8 décembre 2020 ;

vu que le crédit initial a été sous-évalué pour les raisons citées ci-dessus ;

vu que les coûts sont principalement liés à la conjoncture du moment en relation avec des travaux nécessaires ;

vu le rapport de la commission des bâtiments et de l'énergie du 9 février 2022 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal, par 30 OUI et 2 abstentions, (majorité simple)

**décide**

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement complémentaire de CHF 426'000.00 pour couvrir les travaux à effectuer sur le crédit relatif à la réfection énergétique d'installations CVSE, ainsi que la rénovation de la cuisine et de travaux d'entretien extérieurs du restaurant de la piscine du Lignon ;
- 2 d'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement DA 010 – 20.06, voté le 6 octobre 2020.

